

Date de convocation
22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **31 mars 2021 à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers : Etaient présents : Michel Morin, Jean-Michel Planson, Gérard Lesage,
En exercice : 10 Emilie Dabin, Sylvain Bourgoïn, Catherine Legendre, Joëlle Besson,
Présents : 08 Absents excusés : Nicolas Bourgoïn, Élodie Dupond
Votants : 08 Secrétaire de séance : Sylvain Bourgoïn

Compte administratif 2021

Le Maire ayant quitté la séance, monsieur Michel MORIN, premier adjoint, invite chaque conseiller municipal à voter le compte administratif 2021 ci-dessous.

Recettes de fonctionnement :	211 810,58 euros
Dépenses de fonctionnement :	193 869,29 euros
Résultat de l'exercice :	17 941,29 euros
Résultat antérieur reporté :	55 107,28 euros
Résultat d'exploitation cumulé :	73 048,57 euros

Recettes d'investissement :	43 377,29 euros
Dépenses d'investissement :	40 150,97 euros
Résultat de l'exercice :	3 226,32 euros
Résultat de clôture N-1 :	- 28 685,67 euros
Résultat de clôture :	- 25 459,35 euros

Ce compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat 2021

Vu le résultat d'exploitation cumulé de	73 048,57 euros
Vu le besoin de financement de	25 459,35 euros en section d'investissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- à la section d'investissement,	c/1068	la somme de	25 459,35 euros
- en excédent de fonctionnement reporté,	c/002	la somme de	47 589,22 euros

Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2021** au 31 décembre **2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

foncier bâti	23,04%
foncier non bâti	10,79%
contribution foncière des entreprises	15,53%

Vote des subventions aux associations pour 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

• Aide à Domicile en Milieu Rural de Dun	80 €
• Association pour le don du sang à Dun-sur-Auron	50 €
• Association au Fil de l'Âge EHPAD Dun-sur-Auron	50 €
• Comité des Fêtes de Saint-Denis-de-Palin	500 €
• Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	50 €
• Ligue contre le cancer Délégation du Cher	50 €
• AFM Téléthon délégation du Cher	50 €
• Secours populaire	50 €
• Association senneçoise de défense de l'environnement	50 €
• Service de Soins Infirmiers à Domicile de Dun	100 €
• Total	1030 €

Le conseil municipal décide de répondre à la demande de subvention de l'association senneçoise de défense de l'environnement pour son but de défense de la qualité de vie des habitants de la communauté de communes Le Dunois dont est membre la commune de Saint-Denis-de-Palin en votant une subvention de cinquante euros.

Vote du budget 2022

Monsieur le Maire présente le budget 2020. Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **259 678,22 euros** en section de fonctionnement
- **89 492,70 euros** en section d'investissement

Le conseil municipal vote ce budget 2022 à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 31 mars 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel BERTAUX